

Votre évènement sportif s'inscrit dans une démarche de développement durable, nous vous proposons dans cette fiche outil quelques actions pour favoriser la gestion des déchets (réduction et tri des déchets) sur votre évènement.

Objectifs :

- Informer et sensibiliser sur la réduction et la gestion des déchets
- Gérer les déchets pour réduire l'impact environnemental de mon évènement



Quelques constats

Une manifestation moyenne de **5 000 personnes génère 2,5 tonnes de déchets** (Source ADEME)

La gestion des déchets lors d'un évènement entraîne un **coût important** pour l'organisateur : matériel, ressources humaines, transport, traitement.

L'organisateur est responsable lors de son évènement de la gestion des déchets (depuis le tri jusqu'au traitement final)

ACTION !



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

1/ Avant la manifestation sportive, intégrer dans le comité de pilotage de l'évènement une personne ou une équipe référente (selon l'ampleur de votre évènement) pour la gestion des déchets.



Une personne (ou équipe) qui est dédiée à cette mission pourra prendre en charge une étude relative aux **types** et **volumes** de déchets produits, l'identification des possibilités de tri et de valorisation sur le territoire notamment.

2/ Recenser les principales filières de traitement des déchets présents sur le territoire de votre manifestation

3/ Réduire à la source les déchets

* Privilégier l'eau du robinet pour réduire le nombre de bouteille d'eau plastique (cf fiche « [moins de bouteilles d'eau](#) » + vidéo actions inspirantes [Les rampes à eau sur mon évènement](#))

* Pour vos zones de ravitaillement et/ou de restauration privilégier les produits en vrac, sans emballage, sinon éviter les emballages individuels (cf fiche « [Zone de ravitaillement responsable](#) »)

* Utilisez de la vaisselle réutilisable, ou recyclable, ou compostable (cf fiche « [vaisselle réutilisable](#) »)

* Ajoutez une poubelle supplémentaire pour permettre le compostage des déchets organiques

Dès le 1^{er} Janvier 2024 : compostage obligatoire - [loi du 10 février 2020](#)

* Prévoyez au plus juste les quantités (selon les données quantitatives de l'édition précédente) afin de prévenir le gaspillage alimentaire

* Evitez les déchets publicitaires

* Communiquer auprès des différents publics (athlètes, bénévoles, spectateurs) sur le fait d'apporter ses propres contenants - Information [ici](#) sur le dispositif « **Sors tes couverts** »



La **règle des 5 R** est une recommandation de mode de vie écologique, popularisée par la blogueuse [Béa Johnson](#), visant à minimiser l'impact de nos déchets.

4/ Mettre à disposition le matériel nécessaire pour une bonne gestion des déchets

Pour les bénévoles en charge des déchets :

- * Assurer la sécurité de l'équipe Gestion des déchets en leur fournissant des pinces à déchets, des gants solides et le nombre suffisants de sacs poubelles (ordures ménagères et tri sélectif)
- * Prévoir une formation sur les consignes de tri du territoire (voir avec le gestionnaire de déchets du territoire)
- * Réaliser un petit guide « Gestion des déchets sur l'évènement » avec toutes les informations nécessaires
- * Mettre en place des objectifs et des indicateurs de suivi, afin de favoriser le bilan et de détecter les axes d'amélioration pour la prochaine édition.

Pour le public :

- * Prévoir le nombre de bacs suffisants selon l'ampleur de votre manifestation sportive (ordures ménagères, tri sélectif, carton, verre, compost)
- * Affichez les consignes de tri et les codes couleurs spécifiques aux déchets (Attention : les consignes sont différentes selon les territoires).
- * Prévoyez la signalétique afin que les différents publics identifient clairement les points tri
- * Prévoir des actions d'information et de sensibilisation

Soyez créatifs !

Pour les athlètes :

- * Rédiger un paragraphe sur votre engagement dans une démarche éco-responsable et sur la réduction des déchets dans le règlement de l'évènement
- * Se questionner sur l'utilité des récompenses (mettre une option à cocher lors de l'inscription si l'athlète souhaite ou non une récompense)
- * Prévoir des récompenses éco-responsables
- * Demander d'apporter ses propres contenants (gourdes, gobelets réutilisables, etc..)

Les Services concernés :

Tous les services sont concernés par la gestion des déchets sur l'évènement

Les partenaires :

Les filières de traitement et de tri des déchets sur le territoire

Les collectivités locales

Les prestataires spécialisés dans le traitement des déchets

Le C.R.O.S Bretagne

Pour plus d'information :

[Mon évènement Zéro déchet, zéro gaspillage](#)

[La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement \(DREAL\)](#)

[L'ADEME Bretagne](#)

[Région Bretagne](#) : gestion des déchets

[L'observatoire des déchets en Bretagne](#)

Le jeu des différences :

Le réemploi est une opération où les biens sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

La réutilisation est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial

Le recyclage est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet

Ainsi, le réemploi et la réutilisation se distinguent par le passage ou non du bien en fin de vie par le statut de déchet.